

MONITEUR PROFESSIONNEL

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNEL (TFP) KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Le TFP Karaté, Wushu et Disciplines Associées permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé. Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.

Le TFP Karaté, Wushu et Disciplines Associées porte sur la participation au fonctionnement d'une structure sportive, la mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure et la mobilisation de techniques pour la conduite des activités en sécurité.

OBJECTIFS

- **Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique** dans les structures affiliées à la Fédération Française de Karaté (FFK) ;
- **Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation** dans les structures affiliées à la FFK ;
- **Aider au développement des structures** dans la pluralité des disciplines ;
- **Préparer et accompagner des pratiquants** jusqu'en compétition de niveau régional.

Grâce au TFP, son détenteur sera capable de mettre en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Préparer l'espace de pratique ;
- Accueillir les pratiquants ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires ;
- Animer et initier au socle commun des disciplines de la fédération ;
- Animer et enseigner auprès de tout type de public ;
- Animer et enseigner les différentes techniques de karaté, wushu et disciplines associées, en proposant un socle commun à toutes les disciplines ;
- Encadrer et conduire des cycles d'apprentissage ;
- Sécuriser son intervention au sein des structures affiliées à la FFK et auprès de leurs pratiquants ;
- Intervenir sur des missions d'enseignement sportif pour pratiquants de tout niveau ;
- Mettre en place un socle commun d'initiation et de découverte qui reflète toutes les disciplines de la FFK ;
- Offrir une base de pratique relative à toutes les différentes distances de combat et permettre de passer d'une situation debout à une situation au sol.

DOMAINE D'INTERVENTION

Le détenteur du TFP pourra exercer son activité principalement dans le cadre d'associations affiliées à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, de collectivités ou de structures du secteur marchand :

- Collectivités territoriales ;
- Associations sportives ;
- Associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Organismes de vacances ;
- Structures d'animation périscolaire ;
- Milieux scolaires et universitaires ;
- Ecoles municipales des sports ;
- Comités d'entreprise ;
- Structures privées de loisirs ;
- Accueil collectif de mineurs ;
- Etablissements de santé ;
- Centres de prévention, etc

LES POINTS FORTS

- Une formation adaptée aux titulaires du Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) ;
- Des formateurs expérimentés et issus du milieu fédéral ;
- Un format sur une semaine en présentiel.

PRÉREQUIS

- Être âgé de minimum 18 ans ;
- Être ceinture noire 2^e Dan, Duan ou Dang délivré par la CSDGE (Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents) de la FFK ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme ou équivalent.

BLOCS DE COMPÉTENCES

La formation est construite autour de **3 blocs de compétences (BC)** :

- **BC1** : Participer au fonctionnement d'une structure dans le domaine d'activités karaté, wushu et disciplines associées intégré dans son environnement territorial.
- **BC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure, pour conduire une séance et un cycle d'animation dans le domaine d'activité du karaté, wushu et disciplines associées.
- **BC3** : Mobiliser les techniques pour la conduite des activités dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées en sécurité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le volume total de la formation est de **195 heures**. La possession du DIF permet un allègement de la formation de 85 heures pour une durée totale de **110 heures** selon la répartition suivante :

	Préformation	Centre de formation	Stage en club	Participations fédérales	Total des heures
Sans le DIF	42h	68h	70h	15h	195h
Avec le DIF	30h	40h	40h		110h

→ **Coût de la formation** : 850€ pour les titulaires du DIF et 1500€ pour les non-titulaires du DIF.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap dans les deux zones de formation :

Zone Nord : Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) - 64 Rue des Bouquinilles, 95600 EAUBONNE

Zone Sud : Centre National d'Entraînement (CNE) de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées - 200 Rue Hélène Boucher, ZAC Jean Mermoz, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées s'est dotée d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui souhaiteraient réaliser la formation, afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Contactez-nous à l'adresse suivante formation@ffkarate.fr dès que possible si vous avez des besoins spécifiques afin d'étudier ensemble votre projet de formation. **En définitive, toutes nos formations sont accessibles aux personnes nécessitant un aménagement spécifique dans les deux zones de formation.**

MÉTHODES MOBILISÉES

- Les formateurs : experts 9ème dan de la fédération, Cadre d'Etats, spécialistes dans les différentes pédagogies ;
- Les outils : plateforme CLAROLINE, fascicule et outils pédagogiques, vidéos adaptées aux contenus du référentiel métier ;
- Les modalités pédagogiques : travaux pratiques (TP), mise en situation pédagogique (MP), face à face pédagogique en kimono.

ÉVALUATION ET VALIDATION

Afin d'obtenir le Titre à finalité professionnelle Karaté, Wushu et Disciplines Associées (RNCP36977 de niveau 3), le candidat doit respecter intégralement les temps de formation et obtenir la validation des 3 blocs de compétences. Suite à l'évaluation, le candidat est déclaré admis ou non admis dans chacun des blocs, il n'y a pas de notation.

Le candidat doit respecter intégralement les temps de formation et obtenir la validation des 3 blocs de compétences. Le candidat non admis peut se représenter, durant une même saison sportive aux épreuves échouées.

- BC1: Rédaction d'un dossier ;
- BC2: Mise en situation pédagogique, dans sa pratique et en lien avec la compétition et/ou les grades ;
- BC3: Démonstration techniques et entretien réalisé à l'issue de la démonstration technique.

Le Titre à finalité professionnelle Karaté, Wushu et Disciplines Associées apparaît depuis le vendredi 21 octobre 2022 sur le [Répertoire National des Certifications Professionnelles](#).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCES

Le nombre de participants est de 12 minimum et de 40 maximum (l'inscription se fait par la transmission du dossier complet du futur candidat 1 mois maximum avant le début de la formation).

Nous informerons des futures passerelles et suite de parcours avec la possibilité potentielle d'obtenir l'équivalence de certaines Unités Capitalisable du BPJEPS car la réécriture de l'arrêté est en cours sur la saison 2023.

CONTACT

FEDERATION FRANÇAISE DE KARATE
39 RUE BARBES, 92120 MONTRouGE
Secrétariat : formation@ffkarate.fr
Directeur du service formation : jmaruani@ffkarate.fr
Réfèrent handicap : ctonton@ffkarate.fr
Tel : 01 41 17 44 40

Plus d'informations et
inscriptions ici